



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 9389

Texte de la question

M. Franck Thomas-Richard demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur de bien vouloir indiquer pourquoi il n'a pas été possible d'établir un contrat de plan avec La Poste. Il aimerait en connaître les raisons et savoir les services responsables de cette non-application de la loi du 2 juillet 1990. Il lui demande de lui indiquer les mesures efficaces qu'il compte prendre pour faire respecter cet état de droit.

Texte de la réponse

Ainsi que le relève l'honorable parlementaire, La Poste est à ce jour le seul établissement public important à ne pas disposer d'un contrat de plan pluriannuel, régissant ses relations avec l'Etat. En effet, les projets élaborés depuis 1991 n'ont pas abouti et aucun document ne fixe actuellement les paramètres financiers des relations entre l'Etat et La Poste. Face à cette situation, qu'il a découverte en 1993, le gouvernement a décidé d'engager rapidement des discussions pour la conclusion d'un contrat de plan qui devra couvrir les trois prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Thomas-Richard Franck](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9389

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4565

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 510